

Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

40

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

12

Total votants :

55

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 FÉVRIER 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 14 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 février 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Aline LEBREF, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Marcel BARGEON
Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT
Jean-Louis GADOUX à Aline LEBREF
Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT
Pépita RODRIGUEZ à Tony BERNARD
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD
Benoit GENEIX à Farida LAÏD
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET
Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER
Françoise KORZCENIUK à Thierry BARTHELEMY

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : André IMBERDIS, Ghislaine DUBIEN, Béatrice ADAMY, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Didier CORNET.

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : José MONRUFFET, Sylvie CHAUNY, David POMMERETTE.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**PROGRAMME DE RÉHABILITATION 2018
VERSEMENT DES AIDES AUX USAGERS**

Rapporteur : Serge PERCHE, Vice-Président

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise du 25 juin 2013 concernant la prise de compétence réhabilitation ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Courpière du 26 septembre 2013 concernant la modification des statuts pour la prise de compétence réhabilitation ;

Vu la convention datée du 01 mars 2017 signée entre la ville de Thiers et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne pour la gestion transitoire de la compétence Assainissement Non Collectif ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne du 20 septembre 2018 validant le programme 2018 de réhabilitation groupée d'installations d'assainissement non collectif ;

Vu la convention datée du 08 février 2018 signée entre la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et L'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;

Vu la convention datée du 18 juin 2018 signée entre la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et le Conseil Départemental du Puy de Dôme.

Considérant que dans le cadre de la compétence « assainissement non collectif », la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne anime le programme 2018 de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif et assure le relais de financement de l'opération groupée afférente.

Considérant que conformément aux conventions passées avec le Département du Puy-de-Dôme et l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est engagée à reverser aux usagers ayant réalisé les travaux de réhabilitation, la part des participations qui les concerne et attribuée par ces deux établissements.

Considérant que les 7 usagers listés dans le tableau ci-dessous ont finalisé les travaux de mise en conformité de leur système d'assainissement et que ceux-ci ont été contrôlés conformes par le SPANC.

Nom, prénom propriétaire	Adresse de l'install.	Date du contrôle de réalisation conforme	Coût réel des travaux € HT	Coût réel des travaux € TTC	Aide agence réelle €	Aide CD63 réelle	Aide totale
DUCAP Guy	Les Chenevrières - 63120 COURPIERE	05/11/2018	7 880,00 €	8 668,00 €	5 100,00 €	1 483,33 €	6 583,33 €
DUFOUR Annie	Le Coudert - 63520 ST FLOUR	20/09/2018	5 890,00 €	6 479,00 €	5 100,00 €	1 278,00 €	6 378,00 €
LOPEZ Gilles	38 route D'olmet - Montplaisir - 63930 AUGEROLLES	24/07/2018	8 400,00 €	9 240,00 €	5 100,00 €	1 483,33 €	6 583,33 €
GOUTTEBEL Guy	Giroux - 63880 OLMET	22/10/2018	7 590,00 €	8 349,00 €	5 100,00 €	1 500,00 €	6 600,00 €
BARRET Luc	Ld Chabany - 63120 STE AGATHE	24/10/2018	7 819,23 €	8 601,15 €	5 100,00 €	1 483,33 €	6 583,33 €
BARTON Sarah	Le Thuel - 63550 SAINT VICTOR MONTVIANEIX	18/07/2018	8 590,00 €	9 449,00 €	-	1 400,00 €	1 400,00 €
CHAZELLE Joseph et Suzanne	La Belle Bergère - 63250 VISCOMTAT	17/10/2018	4 954,60 €	5 450,06 €	-	990,02 €	990,02 €
			51 123,83 €	56 236,21 €	25 500,00 €	9 618,01 €	35 118,01 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le versement des contributions attribuées à ces 7 usagers ayant déjà finalisé et payé leurs travaux contrôlés conformes dès perception par la Communauté de Communes des acomptes de l'Agence de l'eau,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 55	Conseillers présents : 43	Représentés : 12	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55	Pour : 55	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

AR PREFECTURE

063-200070712-20190221-20190221_33-DE
Regu le 08/03/2019